

**CHAMBRE DE COMMERCE
DE SHERBROOKE
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
30 AVRIL 2020**

**CHAMBRE DE COMMERCE
DE SHERBROOKE
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
30 AVRIL 2020**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés	5 - 6
Résultats non consolidés	7
Évolution de l'actif net non consolidé	8
Bilan non consolidé	9 - 10
Flux de trésorerie non consolidés	11
Notes complémentaires	12 - 19
Renseignements complémentaires non consolidés	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Chambre de Commerce de Sherbrooke

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'organisme **CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan non consolidé au 30 avril 2020, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 30 avril 2020, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 5 et 6, fait partie intégrante de notre rapport.

Joly Riendeau et Associé Inc.¹

Sherbrooke, le 5 août 2020

¹ Par Éric Bisson, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2020**

	2020	2019
Produits		
Activités (annexe A)	183 792 \$	296 558 \$
Cotisations des membres	121 646	124 921
Ristournes	44 894	44 489
Divers	3 557	4 181
	353 889	470 149
Charges		
Activités (annexe A)	86 861	130 186
Salaires, charges sociales et sous-traitance (net de la subvention salariale d'urgence du Canada de 10 068 \$)	166 259	172 963
Loyer	31 329	30 746
Honoraires professionnels	20 329	14 703
Publicité	13 757	5 916
Frais de déplacement	9 501	7 304
Frais de représentation	9 241	3 195
Télécommunications	7 853	8 021
Créances douteuses et irrécouvrables	5 295	5 042
Frais de bureau	4 044	3 187
Cotisations	3 596	3 950
Intérêts et frais bancaires	3 528	3 372
Entretien et réparations	2 453	2 203
Assurances	2 258	1 737
Frais de location	1 932	2 291
Frais de réunion	1 879	1 853
Taxes et permis	77	35
Formation	-	7 715
Amortissement - mobilier et équipement	1 711	1 535
Amortissement - matériel informatique	1 603	1 384
Amortissement - salle de visionnement	331	414
Amortissement - système téléphonique	86	107
Amortissement - améliorations locatives	8 310	8 310
Amortissement - site web	-	4 429
	382 233	420 598
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(28 344) \$	49 551 \$

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ
EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2020

	Investi en immobili- sations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	2020 Total	2019 Total
Solde au début	23 687 \$	235 588 \$	259 275 \$	209 724 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 041)	(16 303)	(28 344)	49 551
Investissement en immobilisations corporelles	6 740	(6 740)	-	-
Solde à la fin	18 386 \$	212 545 \$	230 931 \$	259 275 \$

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**BILAN NON CONSOLIDÉ****30 AVRIL 2020**

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	319 815 \$	334 005 \$
Dépôt à terme, 1,45 %, échéant en novembre 2021	42 208	-
Débiteurs (note 3)	69 906	44 536
Frais payés d'avance	12 439	2 858
	<hr/> 444 368	<hr/> 381 399
Participation dans des filiales (note 4)	7 520	10
Participation dans une société sous influence notable (note 5)	-	10
Immobilisations corporelles (note 6)	18 386	23 687
	<hr/> 470 274 \$	<hr/> 405 106 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**BILAN NON CONSOLIDÉ****30 AVRIL 2020**

	2020	2019
Passif		
Passif à court terme		
Créiteurs (note 9)	29 880 \$	62 454 \$
Dû en vertu du Programme Priorité Sherbrooke, intérêts et modalités de remboursement indéterminés	44 916	64 715
Produits reportés (note 10)	124 547	18 662
	199 343	145 831
Dette à long terme (note 11)	40 000	-
	239 343	145 831
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	18 386	23 687
Non affecté	212 545	235 588
	230 931	259 275
	470 274 \$	405 106 \$

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE
FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(28 344) \$	49 551 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 041	11 750
Amortissement de l'actif incorporel	-	4 429
	(16 303)	65 730
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	18 561	23 684
	2 258	89 414
Activités d'investissement		
Acquisition d'un dépôt à terme	(42 208)	-
Acquisition d'une participation dans une filiale	(7 500)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 740)	(2 317)
Remboursement du dû à une société sous influence notable	-	(2 280)
	(56 448)	(4 597)
Activité de financement		
Emprunt à long terme	40 000	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(14 190)	84 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	334 005	249 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	319 815 \$	334 005 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	319 815 \$	334 005 \$

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2020

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les Chambres de commerce. L'organisme se présente sous le nom de la "Chambre de Commerce et d'Industrie de Sherbrooke". Ses objectifs sont de favoriser et de promouvoir le développement de l'entreprise privée, de défendre les intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son leadership et d'assurer le maintien des conditions propices à la croissance des affaires et du développement socio-économique de sa communauté. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Chambre est un organisme sans but lucratif et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

Les produits provenant d'activités et les cotisations des membres sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les ristournes sont constatés à l'encaissement.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2020**

2. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers***Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs, du dû en vertu du Programme Priorité Sherbrooke et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Participation dans une filiale et dans une société sous influence notable

L'organisme présente seulement des états financiers non consolidés et les participations dans des filiales et dans une société sous influence notable sont comptabilisées à la valeur d'acquisition. La valeur comptable correspond au coût initial. À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Salle de visionnement	Amortissement dégressif	20 %
Système téléphonique	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2020****3. Débiteurs**

	2020	2019
Activités	39 959 \$	24 420 \$
Provision pour créances douteuses	(3 420)	(5 340)
	<hr/> 36 539	<hr/> 19 080
Cotisations	23 299	17 662
Subventions	10 068	-
Taxes de ventes	-	7 794
	<hr/> 69 906 \$	<hr/> 44 536 \$

4. Participation dans des filiales

	2020	2019
200 actions de catégorie "OA" de 9325-1379 Québec inc. (66 %)	7 510 \$	- \$
10 actions de catégorie "A" de 9240-5570 Québec inc. (100 %)	10	10
	<hr/> 7 520 \$	<hr/> 10 \$

La société 9240-5570 Québec inc. exploite un centre d'affaires. Les actifs, les passifs et les capitaux propres de cette société sont respectivement de 13 120 \$, 1 615 \$ et 11 505 \$. Les revenus et les charges sont respectivement de 36 355 \$ et de 30 373 \$, pour un résultat net après impôts sur les bénéfices de 4 750 \$. Les flux de trésorerie générés par les opérations sont de 3 846 \$.

La société 9325-1379 Québec inc. se spécialise dans le développement marketing de solutions web et dans la promotion. Les actifs, les passifs et les capitaux propres de cette société sont respectivement de 47 925 \$, 74 713 \$ et (26 788) \$. Les revenus et les charges sont respectivement de 208 \$ et de 12 094 \$, pour un résultat net après impôts sur les bénéfices de (11 886) \$. Les flux de trésorerie générés par les opérations sont de (16 407) \$.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2020****5. Participation dans une société sous influence notable**

	2020	2019
- (100 en 2019) actions de catégorie "OA" de 9325-1379 Québec inc. (33 % en 2019)	-	10 \$

La société 9325-1379 Québec inc. se spécialise dans le développement marketing de solutions web et dans la promotion.

6. Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	108 552 \$	99 444 \$	9 108 \$	6 291 \$
Matériel informatique	53 820	48 973	4 847	4 237
Salle de visionnement	11 872	10 547	1 325	1 656
Système téléphonique	2 846	2 502	344	430
Améliorations locatives	83 101	80 339	2 762	11 073
	260 191 \$	241 805 \$	18 386 \$	23 687 \$

7. Actif incorporel

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	24 136 \$	24 136 \$	-	-

8. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 50 000 \$, au taux de 7,7 %.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2020****9. Crédoeurs**

	2020	2019
Comptes fournisseurs	6 234 \$	41 066 \$
Salaires, vacances et bonis à payer	20 257	20 081
Sommes à remettre à l'État	3 389	1 307
	<u>29 880 \$</u>	<u>62 454 \$</u>

10. Produits reportés

	2020	2019
Gala Reconnaissance	114 614 \$	- \$
Formation	-	7 500
Tournoi de golf	3 720	2 620
Un emploi en sol québécois	2 508	2 992
Repas-Causeries	1 755	1 122
Répertoire des membres	1 200	1 200
Autres	750	3 228
	<u>124 547 \$</u>	<u>18 662 \$</u>

11. Dette à long terme

	2020	2019
Emprunt, sans intérêt ni modalité de remboursement jusqu'en décembre 2022, possibilité d'une subvention équivalente à 25 % du prêt et d'un maximum de 10 000 \$, si le remboursement est effectué avant le 31 décembre 2022, modalités de remboursement à compter de janvier 2023 à être établies avec le prêteur	40 000 \$	- \$

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2020****12. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	2020	2019
Débiteurs	(25 370) \$	34 941 \$
Frais payés d'avance	(9 581)	(1 049)
Créditeurs	(32 574)	(11 995)
Dû en vertu du Programme Priorité Sherbrooke	(19 799)	-
Produits reportés	105 885	1 787
	18 561 \$	23 684 \$

13. Engagements contractuels

L'organisme s'est engagé à louer des locaux en vertu d'un bail venant à échéance en juin 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 5 222 \$ pour le prochain exercice.

14. Instruments financiers**Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, de son dû en vertu du Programme Priorité Sherbrooke et de sa dette à long terme. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs relatifs aux activités et aux cotisations. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des débiteurs relatifs aux activités et aux cotisations.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2020**

14. Instruments financiers (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 30 avril 2020, un client représente 24 % des comptes clients totaux (aucun en 2019).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.